



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DES ZONAGES ASSAINISSEMENT DU SIAL

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président du Syndicat des eaux de Vienne - Siveer en date du 03 avril 2017 prescrivant une enquête publique, il sera procédé dans les communes de **Berrie, Berthegon, Ceaux en Loudun, Chalais, Craon, La Chaussée, La Roche Rigault, Moncontour, Mouterre Silly, Nueil sous Faye, Pouançay, Pouant, Ranton, Saix, Saint Laon, Saires, Verrue et Vézières** à une enquête publique concernant le projet de **REVISION DES ZONAGES ASSAINISSEMENT DES 18 COMMUNES DU COMITE LOCAL DU SIAL**.

Cette enquête sera engagée au titre des articles R224-8 à R2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle sera ouverte en mairies des communes sus citées **du 02 mai 2017 au 16 juin 2017 inclus (46 jours)**.

Pendant cet intervalle, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies aux horaires d'ouvertures. Elles pourront consigner leurs observations et réclamations sur les registres qui y seront ouverts ou les adresser par écrit au siège de l'enquête :

Mr le Président de la commission d'enquête
Commune de MONCONTOUR
Siège de l'enquête publique du comité local du SIAL
1, place de la Mairie
86330 MONCONTOUR

Sont désignés en qualité de :

- Président de la commission d'enquête : Monsieur THIBAUD Bernard
- Commissaires enquêteurs titulaires : M CHAUVINEAU Bernard et M COUNIL Roland
- Commissaire enquêteur suppléant, BOSSAN Maurice.

Ils recevront en personne les observations des intéressés aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Berrie : vendredi 19 mai de 14h à 17h
- Mairie de Berthegon : mercredi 17 mai de 9h à 12h
- Mairie de Ceaux en Loudun : vendredi 2 juin de 9h à 12h
- Mairie de Chalais : mardi 9 mai de 14h à 17h
- Mairie de Craon : mercredi 31 mai de 14h à 17h
- Mairie de La Chaussée : vendredi 2 juin de 14h à 17h
- Mairie de La Roche Rigault : mardi 16 mai de 9h à 12h
- Mairie de Moncontour : vendredi 05 mai de 14h à 17h et vendredi 16 juin de 14h à 17h
- Mairie de Mouterre Silly : mardi 16 mai de 14h à 17h
- Mairie de Nueil sous Faye : jeudi 11 mai de 14h à 17h
- Mairie de Pouançay : jeudi 4 mai de 14h à 17h et lundi 12 juin de 14h à 17h
- Mairie de Pouant : jeudi 11 mai de 9h à 12h et vendredi 16 juin de 14h à 17h
- Mairie de Ranton : jeudi 15 juin de 9h à 12h
- Mairie de Saix : mardi 9 mai de 9h à 12h
- Mairie de Saint Laon : mardi 2 mai de 14h à 17h et mardi 30 mai de 14h à 17h
- Mairie de Saires : mercredi 17 mai de 14h à 17h
- Mairie de Verrue : mercredi 31 mai de 9h à 12h et jeudi 8 juin de 14h à 17h
- Mairie de Vézières : mardi 09 mai de 14h à 17h et jeudi 15 juin de 9h à 12h

Cet avis est consultable sur le site internet : www.eauxdevienne.fr

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de l'issue de l'enquête. Copies de ce rapport et de ces conclusions seront déposées en mairie des communes sus citées et au siège du syndicat Eaux de Vienne Siveer pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, les intéressés pourront en obtenir communication en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.